



**Texte intervention**  
**Journée « Quand l'intervention par les pairs fait bouger les lignes »**  
CREAI Occitanie, APF France Handicap et Institut Savoirs Patients

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis Maxime Oillaux (*prononcé : woah l'eau*).

Je travaille au Secrétariat général du Comité interministériel du handicap, le SGCIH, placé auprès du Premier ministre, qui coordonne la politique interministérielle pour les droits des personnes handicapées.

Depuis 2023, je pilote plus particulièrement la feuille de route nationale sur la participation des personnes handicapées.

Je veux d'abord remercier très sincèrement le CREAI-ORS Occitanie, APF France handicap et l'Institut Savoirs Patients pour l'organisation de cette journée, et pour leur invitation.

Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir être avec vous aujourd'hui.

Une contrainte d'agenda m'en empêche, liée à la préparation de la prochaine Conférence nationale du handicap, qui aura lieu le 25 juin 2026 et qui sera une nouvelle fois présidée par le Président de la République.

Depuis plusieurs mois, dans la préparation de cette CNH, la question de la participation des personnes concernées est très présente.

Les savoirs expérientiels, l'expertise d'usage sont très souvent cités, par différents ministères.

Un groupe de travail national sur la participation et la représentation des personnes a travaillé pour préparer cette CNH, et ces sujets sont revenus à de nombreuses reprises.

C'est une excellente nouvelle.

Donc oui, pour répondre très directement au thème de votre colloque : l'intervention par les pairs fait bouger les lignes.

L'intervention par les pairs permet de reconnaître les personnes handicapées comme expertes.

Comme ressources pour les autres.

Et comme ressources pour les politiques publiques.

Et de plus en plus, la société en prend conscience.

C'est bien pour cette raison qu'en 2023, lors de la dernière Conférence nationale du handicap, le choix a été fait de déployer des dispositifs de soutien à l'intervention par les pairs dans chaque région.

À partir de 2026, neuf régions seront couvertes par ces dispositifs, et 3 millions d'euros seront investis chaque année pour soutenir ces dispositifs, via les Agences régionales de santé.



Nous ne pouvons pas proposer aux personnes des accompagnements et des soutiens pertinents sans convoquer l'expertise des pairs, issue de leur vécu.  
Nous ne pouvons pas former correctement les professionnels sans faire entendre celles et ceux qui savent, parce qu'ils l'ont vécu.  
Nous ne pouvons pas rendre la société accessible sans écouter les personnes qui rencontrent les obstacles au quotidien.  
Et nous ne pouvons pas faire de bonnes politiques publiques si les personnes concernées n'y prennent pas toute leur place.

Aujourd'hui les expériences d'intervenants-pairs se multiplient.  
Les demandes augmentent, les sollicitations aussi.  
C'est une très bonne nouvelle.

Notre responsabilité, maintenant, est d'accompagner ce mouvement.  
Il faut soutenir les intervenants-pairs.  
Il faut continuer de structurer les réseaux dans tous les territoires.  
Il faut aussi accompagner les pratiques.  
Il faut répondre aux questions concrètes : l'accès à la formation, la rémunération, la reconnaissance.

Nous pouvons le faire, parce qu'un vivier d'intervenants-pairs grandit.  
Parce que les réseaux se construisent, parce que les pratiques se précisent.  
Et parce que vous êtes nombreux, aujourd'hui, à faire vivre cette dynamique sur les territoires.

Tous ces sujets sont récents et font l'objet de nombreuses réflexions.  
Vos travaux et colloques comme aujourd'hui sont très utiles et contribuent à cette réflexion.  
Faites remonter vos expériences.  
Partagez vos réussites.  
Dites aussi ce qui bloque.  
C'est à partir de ce terrain que nous pourrons aller plus loin.

Je vous souhaite à tous une très belle journée de travail.